

COMMUNIQUÉ

Rentrée difficile pour les médecins généralistes face à la Covid-19

La dérégulation de l'accès aux tests Covid a rapidement submergé les capacités des laboratoires d'analyse. Les délais de rendu des résultats sont devenus déraisonnables, ne permettant pas l'isolement optimal des patients symptomatiques ou cas contacts qui permettrait de lutter efficacement contre la propagation du virus. Alors que, depuis plus d'un mois, le Collège de la Médecine Générale et ses structures membres alertent sur cette difficulté, le Conseil de défense vient enfin de prioriser l'accès au test. La mise en œuvre de cette priorisation doit être rapide et efficace et le Collège de la Médecine Générale travaille dans ce sens avec l'ensemble de ses interlocuteurs institutionnels. Tout patient muni d'une ordonnance de test Covid doit pouvoir être pris en charge sans délai.

De nombreuses institutions demandent aux patients de consulter leur médecin généraliste pour obtenir des certificats de non-contre-indication au retour à l'école, à la crèche, ou au travail, sans aucune valeur médicale. En encombrant nos salles d'attente, ces comportements aggravent les difficultés d'accès aux soins. Suite à la demande du Collège de la Médecine Générale, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a rappelé l'inutilité de tels certificats¹.

Les médecins généralistes contribuent à faire accepter les mesures barrières et le traçage des cas contacts pour lutter contre la propagation du virus. Par une évaluation individuelle et concertée du bénéfice/risque du confinement pour chaque individu en fonction de ses facteurs de risques, de ses choix et de son environnement, ils peuvent favoriser à l'adhésion et l'adaptation de chacun aux mesures proposées dans la lutte contre la Covid-19. Le CMG tient à rappeler que le médecin traitant est le mieux placé pour conseiller les patients et les aider dans leurs choix et leurs comportements, dans une approche éthique collective et individuelle qui prend en compte la connaissance du patient.

Enfin, les enjeux autour de l'information sont vitaux pour le praticien sur le terrain pour une information professionnelle efficace et toujours à jour. Le Collège de la Médecine Générale met à disposition des médecins généralistes le site Coronaclic.fr. De plus, après avoir coordonné la recommandation de la Haute Autorité de Santé pour la prise en charge de la Covid-19 en ambulatoire après la levée du confinement², le Collège de la Médecine Générale va contribuer dans les prochains jours à de nouvelles actualisations de ces recommandations.

Paris, le 14 septembre 2020

Contact presse President(@)lecmg.fr

¹ https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiques-presse/certificat-medical-lecole

² https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-06/reco399_rr_covid_premier_recours_mel.pdf